

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 15 juillet 2024 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin, directeur général et M^e Isabelle Beaulieu, notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-14127

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

6.14 Acceptation des honoraires pour l'installation des bases de béton pour les œuvres de Beauce Art – Édition 2024.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 24-14128

Séance ordinaire du 25 juin 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-14129

Adoption du second projet de Règlement numéro 921-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 921-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 165^e Rue à l'est de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 921-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14130

Adoption du premier projet de Règlement numéro 923-2024

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 923-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 127^e Rue dans la zone commerciale voisine**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 15 juillet 2024 au 19 août 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 19 août 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 923-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier, conseiller ou conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 921-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 165^e Rue à l'est de la 22^e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 24-14131

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 4 juillet 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 5 251 978,93 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 251 978,93 \$ couvrant la période du 14 juin 2024 au 4 juillet 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14132

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) et adjudication du contrat

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

RCGT S.E.N.C.R.L.
MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L.
MALLETTE S.E.N.C.R.L.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par la firme **MALLETTE S.E.N.C.R.L.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) au montant total de 70 594,65 \$** incluant toutes les taxes applicables, pour les années 2024 et 2026, le tout suivant la soumission déposée.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14133

Adjudication du contrat pour l'aménagement d'un feu de circulation à l'intersection de la 32^e Rue et du boulevard Dionne

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	439 893,78 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	537 276,02 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.** le contrat pour l'aménagement d'un feu de circulation à l'intersection de la 32^e Rue et du boulevard Dionne pour un montant total de **439 893,78 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14134

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'implantation d'une solution hébergée application multi-plateformes pour la gestion d'un service de transport à la demande (Taxibus)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BLAISE TRANSIT LTÉE	91 336,14 \$
CITYWAY CANADA INC.	307 075,23 \$
SIEMENS MOBILITÉ LIMITÉE	324 344,48 \$
TRINARY INC.	483 997,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission déposée par TRINARY INC. est non conforme et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BLAISE TRANSIT LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de TRINARY INC. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **BLAISE TRANSIT LTÉE** le contrat pour la fourniture et l'implantation d'une solution hébergée application multi-plateformes pour la gestion d'un service de transport à la demande (Taxibus) pour un montant total de **91 336,14 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement – section immobilisations et la subvention à recevoir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14135

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 2 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GRAYMONT(QC) INC.	32 511,25 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GRAYMONT (QC) INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour une période de 12 mois débutant le 9 juillet 2024 pour un montant total de 32 511,25 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14136

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-045, TC-052, TC-059, TC-062, TC-064, TC-065, TC-068, TC-069, TC-072, TC-073 et TC-075 pour ces travaux au montant de 85 322,48 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

TC-045 : Mur de blocs existant axe B-1 / stabilité	41 074,68 \$
TC-052 : Problématique pontage (Atelier)	913,22 \$
TC-059 : Éclairage extérieur escalier B	585,07 \$
TC-062 : Travaux supplémentaires toiture usine existante	891,32 \$
TC-064 : Modification de la quincaillerie de porte	6 901,45 \$
TC-065 : Reconstruction du haut de la cloison entre corridor 100 et atelier 106	4 013,73 \$
TC-068 : Ajout d'un soufflage derrière les plinthes électriques	5 348,17 \$
TC-069 : Ajout de panneaux de protection en plastique	7 347,55 \$
TC-072 : Inspection et réparation de fissures supplémentaires RBS #3	3 000,00 \$
TC-073 : Travaux toiture problématique pontage	4 514,86 \$
TC-075 : Nettoyage centrifugeuse (travaux faits par la Ville)	(380,46 \$)

QUE la somme de 85 322,48 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14137

Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : que le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis 2005;

ATTENDU : qu'il est nécessaire de demander une modification à ce schéma en raison des nouvelles technologies et de certaines difficultés d'application en matière de distances séparatrices, de normes de lotissement et d'implantation en zone industrielle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le dépôt d'une demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé auprès de la MRC de Beauce-Sartigan visant à :

- déterminer un facteur d'atténuation pour une toiture souple permanente recouvrant un lieu d'entreposage de lisier ;
- de préciser le libellé des normes de lotissement à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac ;
- de modifier des normes d'implantation à la limite d'une zone industrielle.

Le tout conformément au document préparé par le Service de l'urbanisme et joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14138

Acceptation de l'entente intermunicipale de services en prévention incendie

ATTENDU : qu'une demande d'aide financière a été déposée et acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour le projet d'embauche et de partage des services d'un technicien en prévention incendie;

ATTENDU : que l'objet de cette entente est la fourniture par la Ville, de services relatifs à la prévention incendie, notamment en ce qui a trait à l'inspection des risques élevés et très élevés, à l'évaluation et l'analyse des risques et à l'élaboration de plans d'intervention;

ATTENDU : que le regroupement comprend les Municipalités de Saint-Côme-Linière, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Honoré-de-Shenley;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente intermunicipale de services en prévention incendie avec les Municipalités de Saint-Côme-Linière, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Honoré-de-Shenley, le tout conformément au projet d'entente joint à la présente;

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14139

Abaissement de la limite de vitesse à 50 km/h sur la
40^e Avenue Nord, au nord de la 18^e Rue

ATTENDU : que la configuration de la route dans le secteur de la 40^e Avenue Nord, au nord de la 18^e Rue favorise l'abaissement de la limite de vitesse à 50 km/h;

ATTENDU : les recommandations du comité de circulation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'abaissement de la limite de vitesse à 50 km/h sur la 40^e Avenue Nord, au nord de la 18^e Rue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à modifier les enseignes dans ce secteur pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14140

Démission d'un membre du Comité des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. André Lessard à titre de membre du Comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. André Lessard à titre de membre du Comité des loisirs et de la culture et que de sincères remerciements lui soient adressés pour son implication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14141

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Katherine Boeykens
Mélissa Fortin
Anie Lachance
Manon Poulin
Sonia Sévigny
Anaïs Veilleux

Alexandra Doyon
Mireille Gilbert
Julia Lessard
Isabelle Rancourt
Bradley Thomassin

Valéry Dufour
Albert Lacasse
Maryse Morin
Rachèle Rodrigue
Dominique Vachon

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14142

Embauche de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposés à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Timothé Alexis	Joseph-André Bégin	Marcel Beaudoin
David Bédard Dulac	Charles-Alexandre Busque	Denis Boutin
Éric Boulanger	Dany Dion	Steeve Gilbert
Vincent Houle	Hugo Lantagne	François-Xavier Larochelle
Daniel Leblond	Gino Picard	Bobby Poulin
Simon Poulin	Olivier Pruneau	Gabriel Simard
Johnny Sylvain	André Thibodeau	Guillaume Tougas
Hubert Tougas		

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14143

Embauche d'un responsable de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un responsable de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Joane Bilodeau à titre de responsable de restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14144

Acceptation des honoraires pour l'installation des bases de béton pour les œuvres de Beauce Art – Édition 2024

ATTENDU : que des œuvres de la 10^e édition de Beauce Art nécessitaient d'être installées sur des bases de béton ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de 26 214,30 \$ incluant toutes les taxes applicables, à l'entreprise **9101-9570 QUÉBEC INC.** pour l'installation de bases de béton pour les 11 œuvres de la 10^e édition de Beauce Art.

QUE la somme de 26 214,30 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juin est déposé au conseil.

RAPPORT DE SUIVI DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE PROCESSUS ENCADRANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Le rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 8 COMMIS AU BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 8 commis au bar pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027 et sur le comité de circulation et par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de structure d'accueil et d'intégration municipale (immigration), sur le comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027, sur le Conseil économique de Beauce et sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Brigitte Leclerc, suggère que les moniteurs de camps de jour soient équipés de radios-téléphones portatifs (type walkie talkie) pour les terrains de jeux.

M. François Domingue désire avoir un compte rendu des négociations en cours avec le Service des loisirs et de la culture, notamment en raison de la fermeture du terrain de baseball et demande si la construction d'un terrain synthétique de baseball conforme ou sa mise aux normes est prévue.

M. Michel Thibodeau demande pourquoi il n'y a pas sur le site web de la Ville des explications de l'offre faite par la Ville aux syndiqués dans le cadre des négociations.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 21, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Renaud Fortier, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse suppléante

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
